

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 20 mai 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

3868-200508 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que
l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport budgétaire mai 2008

3869-200508 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION 3849-050508**
ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant la résolution #3849-050508 adoptée le 5 mai 2008 ;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette
résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite
résolution ;

Considérant que le document d'appel d'offres ainsi que la grille d'évaluation et de
pondération n'ont jamais été soumis au conseil municipal ni approuvés par lui ;

Considérant l'opinion juridique émise par Me Raymond Mainguy en date du 16 mai 2008 ;

Considérant que le conseil municipal désire modifier certains éléments du document d'appel d'offres et de la grille d'évaluation et de pondération ;

Considérant que le conseil désire ajouter une nouvelle option à la demande de soumission, soit la réalisation de la géomatique (matrice graphique);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- a) de rescinder la résolution 3849-050508 adoptée le 5 mai 2008 et ayant fait l'objet du veto du maire;
- b) d'annuler le processus d'appel d'offres et de n'accepter aucune des soumissions reçues;
- c) de reprendre le processus d'appel d'offres et de mandater la direction générale afin de préparer un nouveau devis ainsi qu'une nouvelle grille d'évaluation et de pondération en tenant compte des modifications et des ajouts demandés par le conseil, lesquels devront être soumis au conseil et approuvés par lui.

3870-200508 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2008**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2008.

3871-200508 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 800719 à 800771	701 530,93 \$
Numéros 800772 à 800810	71 376,15\$

3872-200508 **MANDAT À LABORATOIRE SOL ET BÉTON L.S.B. INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'entériner le mandat octroyé par M. Roch Lemieux, directeur général à « Laboratoire Sol et Béton L.S.B. Inc. » au coût de 9 950,00 \$.

3873-200508 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LAMPES DE RUES**

Considérant l'appel d'offres du 1er mai 2008 pour la fourniture de lampes d'éclairage de rue « Développement de la Crête et rue St-Émile »;

Considérant les soumissions reçues de :

Guillevin Québec	49 739,30 \$
Westburne Québec	49 197,00 \$
Lumen Québec	49 839,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'octroyer à «Westburne» le contrat pour la fourniture de lampes d'éclairage de rue «Développement de la Crête et rue St-Émile » au montant de 49 197,00 \$ plus les taxes, représentant la plus basse soumission conforme au devis.

3874-200508 **REMPLACEMENT LAMPADAIRE RUE DE LA PETITE SAVANE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de remplacer le lampadaire de la rue de la Petite Savane par un lampadaire de type Renaissance lampe double 70w et de demander à Hydro-Québec un débranchement de la lampe existante et un branchement de la nouvelle lampe. .

3875-200508 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE L'ÉRABLIÈRE (M. NICOLAS CLOUTIER)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 285, rue de l'Érablière ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction du cabanon est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement résolu d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3876-200508 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE L'ÉRABLIÈRE (M. ÉRIC OUELLET ET MME JOHANNE CARRÉ)**

Attendu que Mme Johanne Carré et M. Éric Ouellet ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans la rue de l'Érablière;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3877-200508 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE LA FALAISE (MME ANNE SAVARD ET M. ALAIN BOURQUE)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 100, rue la Falaise ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, le projet de construction du cabanon est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet

est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3878-200508 **PROJET D'AGRANDISSEMENT RUE DE L'ÉRABLIÈRE (MME JOSÉE TREMBLAY ET M. CHRISTIAN MOREL)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 275 rue de l'Érablière ont déposé les plans pour une demande de permis pour l'ajout d'un garage attenant à la maison;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que l'agrandissement projeté est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3879-200508 **ENTENTE INTERMUNICIPALE BASEBALL MINEUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à signer le renouvellement de l'entente intermunicipale baseball mineur.

3880-200508 **FÉLICITATIONS AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. le Maire Henri Cloutier et résolu unanimement de féliciter les employés des travaux publics pour l'excellent travail effectué quant à la remise en état de la machinerie et plus particulièrement la rétrocaveuse.

3881-200508 **LE CLUB OPTIMISTE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser le passage de la randonnée à vélo organisée par Le Club Optimiste de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra samedi le 14 juin 2008 de 9 h 30 à 14 h dans certaines rues de la Ville de Beaupré.

3882-200508 **ÉCOLE DE LA CHÂTELAINES & DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le passage de la randonnée à vélo organisée par l'École de la Châtelaines & de la Place-de-L'Éveil qui se tiendra les 4 et 5 juin 2008 dans certaines rues de la Ville de Beaupré. En cas de pluie, l'activité sera remise les 10 et 11 juin 2008.

3883-200508 **350E ANNIVERSAIRE DU SANCTUAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser une marche dans les rues de la Ville le 24 mai 2008 dans le cadre des Fêtes du 350e Anniversaire du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré.

3884-200508 **AUTOBUS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le prêt de l'autobus pour une visite terrain, portant sur le boulevard Sainte-Anne, le 28 mai à 13 h 30.

3885-200508 **MANDAT À BPR – PROJET MICHEL TANGUAY**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater BPR afin de préparer la demande de certificat d'autorisation et de relevés ainsi que l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux suivant l'autorisation accordée par MDDEP relativement au projet no : Q2100703.

3886-200508 **AJOUTS DE PANNEAUX RUE DES OUTARDES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'ajouter deux (2) panneaux « ATTENTION À NOS ENFANTS » sur la rue des Outardes.

3887-200508 **LES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE L'APPUI**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre de commandite.

3888-200508 **CESA**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre de commandite pour la finale régionale des jeux du Québec qui se tiendra les 7 et 8 juin à Beaupré.

3889-200508 **SAMSON, BÉLAIR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de payer la somme de 4 500,00 \$ à titre d'honoraires supplémentaires pour l'année 2007 suite aux modifications imposées par le Ministère.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3890-200508 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 10.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe